



C.G.A.FRANCE

DIRECTION NATIONALE
60, rue du Bon Repos
C.S. 40125
49001 ANGERS CEDEX 01
Tél. 02 41 91 50 90
Fax 02 41 91 50 99

BULLETIN D'ADHÉSION

ADHÉRENT N°

Réservé au Centre

IDENTIFICATION

Exploitant Individuel

Titre : Mlle Mme M. EURL Nom Prénom
Nom de jeune Fille Date de naissance

Société (joindre les statuts)

Forme juridique : EURL SARL SNC SDF Indivision EARL GAEC Autres
Dénomination
Gérant : Nom Prénom Date de naissance

COORDONNÉES

Professionnelles

Enseigne (s'il y a lieu)..... e-mail
Adresse
Code postal Ville Tél Portable

Personnelles

Adresse
Code postal Ville Tél Portable
 Retenir ces coordonnées comme adresse de correspondance

ACTIVITÉ

N° SIRET Code NACE (APE) Nature de l'activité

INFORMATIONS FISCALES

Catégorie d'imposition : BIC BA * Joindre une copie de la lettre d'option
Régime fiscal : Impôt sur le revenu (IR) Impôt sur les sociétés (IS)
Régime d'imposition : Micro Réel simplifié sur option* Réel simplifié de plein droit Réel normal sur option* Réel normal
TVA : Réel normal mensuelle Réel normal trimestrielle Réel simplifié Franchise Non assujetti TVA sur option*

EFFET DE L'ADHÉSION

S'agit-il d'une première adhésion d'un transfert* d'une ré-adhésion* d'une adhésion suite à un décès
Dans le cas d'un transfert ou d'une ré-adhésion, indiquer les coordonnées de votre précédent organisme de gestion agréé : N° d'agrément
Nom e-mail
Adresse
Tél *Période d'adhésion : du au
Date de création de l'entreprise 1^{er} exercice au C.G.A.FRANCE : date d'ouverture date de clôture

* Période d'adhésion à renseigner impérativement en cas de transfert ou ré-adhésion

PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Nom e-mail
Adresse
Code postal Ville Tél

TÉLÉTRANSMISSION DES DOCUMENTS FISCAUX

La télétransmission de vos données fiscales vers l'Administration est effectuée par : vous-même
 votre professionnel de l'expertise comptable
 le C.G.A.FRANCE (dans ce cas, merci de remplir le mandat ci-dessous).

MANDAT (Ne pas remplir, sauf si vous avez choisi que le C.G.A.FRANCE télétransmette vos données fiscales à l'Administration)

Je soussigné(e), Melle, Mme, M.

Profession

Dénomination de la société

Adhérent(e) au centre de gestion agréé : **C.G.A.FRANCE**, n° d'agrément 102490

déclare que l'entreprise identifiée ci-dessus a choisi de télétransmettre à la DGFIP, par l'intermédiaire du centre de gestion agréé C.G.A.FRANCE ou par l'intermédiaire du partenaire EDI choisi par ce dernier, ses déclarations de résultats ou ses données comptables, ainsi que tous documents annexes les accompagnant et toutes informations complémentaires.

Dès lors, le présent document vaut mandat de l'entreprise au C.G.A.FRANCE pour accomplir en son nom toutes formalités nécessaires à sa souscription à la procédure EDI-TDFC, à savoir :

- Déclaration de résultats 2031 et annexes
- Déclaration de résultats 2139 ou 2143 et annexes
- Déclaration de résultats 2065 et annexes
- CVAE (télédéclaration - formulaires n°1329-AC et 1329-DEF)
- CVAE (télédéclaration - formulaire n°1330 - TDFC)
- Deployer

Fait à Le Signature :

EXTRAIT DES STATUTS DU CENTRE

Article 12 – PERTE DE LA QUALITÉ DE MEMBRE DE L'ASSOCIATION

La qualité de membre de l'Association se perd en cas de :

1. décès ou incapacité totale pour les membres personnes physiques,
2. démission adressée à l'Association par lettre,
3. démission présumée au sens de l'article 20 ci-après,
4. cessation d'activité, pour les membres adhérents personnes physiques ou clôture des opérations de liquidation pour les membres personnes morales,
5. exclusion prononcée par le Bureau dans les cas suivants :
 - en cas de manquements aux engagements et obligations énoncés à l'article 9 et/ou dans le règlement intérieur, autres que le non-paiement de la cotisation,
 - en cas de manquements graves ou répétés par l'adhérent à ses obligations et engagements tels que prévus par les articles 371 E et 371 LE de l'annexe II au code général des impôts ;
 - en cas de manquements graves ou répétés par l'adhérent aux dispositions des articles 371 LA et 371 LC de l'annexe II au code général des impôts ;
 - ou pour tout autre motif grave.

12-1 / Procédure d'exclusion :

Le membre intéressé doit être mis en mesure, avant toute décision d'exclusion, de présenter sa défense sur les faits qui lui sont reprochés.

A cet effet, il est préalablement informé, par lettre recommandée avec accusé de réception, des faits reprochés et des conséquences susceptibles d'en résulter.

N'étant pas convoqué à la réunion du Bureau appelée à statuer sur sa radiation, il est invité, dans un délai de quinze (15) jours minimum avant la date de cette réunion, à communiquer ses observations écrites au Bureau. Ses observations sont prises en compte par cet organe lors de l'examen de la question de son exclusion.

La décision prise par le Bureau en application des dispositions ci-avant sera motivée et notifiée, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au membre intéressé.

L'exclusion prend effet à la date de la notification de la décision d'exclusion, laquelle correspond à la date d'expédition de la lettre recommandée visée ci-dessus, le cachet de la poste faisant foi.

ENGAGEMENTS

Je m'engage :

- à produire tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère, à respecter l'ensemble des textes législatifs et réglementaires régissant les organismes agréés et les statuts et règlement intérieur du C.G.A.FRANCE (disponibles sur notre site internet www.cga-france.fr).
- à respecter les obligations d'encaissement par chèque ou carte bancaire et d'information de ma clientèle fixées par l'article 1649 quater E bis du Code Général des Impôts et l'article 371 LA de l'annexe II du même code.
- à régler au Centre la cotisation annuelle qui me donne ma qualité d'adhérent et me permet de bénéficier des avantages fiscaux attachés à cette adhésion.
- à autoriser le C.G.A.FRANCE à utiliser de façon anonyme les données figurant sur mes déclarations afin d'établir des statistiques professionnelles.

Je sollicite l'inscription de l'entreprise identifiée au présent document sur le registre des adhérents du C.G.A.FRANCE et certifie sincères et exactes les déclarations mentionnées ci-dessus.

Fait à Le Cachet commercial :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)